

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2018 à 17 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

18-12-775

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

18-12-776

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Modifier le titre du point 6.18 pour le suivant : « Dépôt des prévisions budgétaires 2019 de Muni-Spec Mont-Laurier »;

Et retirer le point :

7.1 Approbation de la liste mensuelle du personnel pour les mois d'aout, de septembre et d'octobre 2018.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

18-12-777

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LA FACTURATION DIVERSE POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de fixer, pour l'année 2019, incluant les arrérages au 31 décembre 2018, le taux d'intérêt sur la facturation diverse échue, à 15 % par an.

ADOPTÉE.

18-12-778

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES DUES ET LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, que les taxes dues et les droits sur les mutations immobilières pour l'année 2019, incluant les arrérages au 31 décembre 2018, portent intérêt au taux de 15 % par an, à la date de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet.

ADOPTÉE.

18-12-779

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-17 RELATIF À LA COMPENSATION MENSUELLE, AUX TAUX DE LOCATION DES TERRAINS DE L'ÎLE BELL ET L'IMPOSITION DE PERMIS

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 4-17 pour remplacer l'article 2 du règlement numéro 4 relatif à la compensation mensuelle à être versée pour les services municipaux offerts aux propriétaires ou occupants d'une roulotte ou maison mobile, pour établir les taux de location des terrains de l'île Bell et l'imposition de permis, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-780

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-17 RELATIF À LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 5-17 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-781

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 6-14 RELATIF AUX TARIFS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR PARC DE ROULOTTES PRIVÉ

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 6-14 pour remplacer l'article 1 du règlement numéro 6 concernant les tarifs d'aqueduc et d'égout pour parc de roulottes privé, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-782

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-15 RELATIF AU SERVICE D'ÉGOUT

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 8-15 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 pourvoyant à exiger une compensation pour le service d'égout de la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-783

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-11 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 155-11 pour modifier l'article 7 du règlement numéro 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de décréter les tarifs applicables, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-784

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-10 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES ET ÉTABLISSANT LA TAXE DE SERVICE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 176-10 pour modifier l'annexe « II » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques et établissant la taxe de service, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-785

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-3 RELATIF À LA TARIFICATION DU TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 300-3 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 300 relatif à la tarification relative au traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-786

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320 RELATIF À LA COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 320 concernant la compensation pour services municipaux imposée aux immeubles visés aux paragraphes 5, 10, 11 ou 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et sur le territoire de la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-787

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321 RELATIF AUX TAUX DE TAXES DE LA VILLE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 321 pour décréter et imposer les taux de taxes de la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-788

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DANS LA VILLE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 322 pour décréter des travaux de construction et d'aménagement dans les limites de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les fonds généraux de la Ville et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-789

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT 323 RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 323 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations, et ce, pour l'année 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-790

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324 RELATIF À DES TRAVAUX POUR LES TROTTOIRS DANS LA VILLE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 324 pour décréter des dépenses en immobilisations de 346 000 \$ pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs et pour affecter les sommes nécessaires, pour l'année 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-791

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-RURALES

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 325 pour décréter une dépense de 884 000 \$, un emprunt de 423 000 \$ et l'affectation d'une somme de 461 000 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales, et ce, pour l'année 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-792

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326 RELATIF AU MONTANT À DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 326 pour fixer le montant que la Ville veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-793

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 327 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-RURALES

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 327 pour décréter une dépense de 1 187 000 \$, un emprunt de 973 800 \$ et l'affectation d'une somme de 213 200 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales, et ce, pour l'année 2019 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

18-12-794

DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE MUNI-SPEC MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT le budget 2019 révisé de Muni-Spec Mont-Laurier daté du 2 novembre 2018, lequel est en hausse de 5,1 % par rapport au budget 2018 accepté le 11 décembre 2017 dont le déficit était de 658 390 \$;

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement de la Ville est en hausse de 2,3 % pour l'ensemble de ses opérations pour 2019;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des citoyens et des municipalités participantes à l'entente concernant les équipements supra locaux pour les activités de diffusion imparties à Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que Muni-Spec Mont-Laurier en est à sa 5^e année d'opérations et que la Ville croit que les ajustements reliés au démarrage des activités sont réalisés;

CONSIDÉRANT que des travaux d'optimisation et de gouvernance devront être réalisés au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville cautionne entièrement le déficit d'exploitation de Muni-Spec Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accepter le budget 2019 révisé de Muni-Spec Mont-Laurier dont le déficit total est de 692 280 \$ représentant une augmentation de 5,1 % par rapport à celui de 2018 accepté par la Ville.

De prévoir des rencontres dès janvier 2019 de façon à mettre nos forces en commun afin d'instaurer de meilleures stratégies de gestion devant bénéficier à la clientèle de l'Espace Théâtre tout en maximisant l'utilisation des fonds publics.

ADOPTÉE.

18-12-795

DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR LA MAISON DES JEUNES DANS LA ZONE H-329

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par la Maison des jeunes pour permettre la construction d'un nouvel immeuble pour cet organisme sur le lot 5 608 963 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-329;

CONSIDÉRANT que la résolution du conseil portant le numéro 18-05-346 est devenue caduque après un délai de 90 jours, car les frais inhérents à la procédure d'amendement n'ont pas été payés;

CONSIDÉRANT que le site visé est situé à proximité du pôle institutionnel comportant des établissements scolaires ainsi que des équipements sportifs et de loisir fréquentés par la clientèle cible de la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes souhaite également louer, à l'occasion, des espaces pour d'autres organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que le secteur, bien qu'il soit déterminé comme une zone résidentielle, permet déjà d'autres catégories d'usages, tels que les commerces de services, de restauration et de vente au détail;

CONSIDÉRANT que la catégorie d'usages « service public à la personne (p1) » est autorisée dans la zone CV-331 et dans plusieurs autres zones situées à proximité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2018, portant le numéro 18-12-179;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par la Maison des jeunes pour permettre la construction d'un nouvel immeuble pour cet organisme dans la zone H-329.

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

18-12-796

DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR LA COMPAGNIE 9376-6558 QUÉBEC INC. DANS LA ZONE P-444

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par la compagnie 9376-6558 Québec inc. pour diversifier les usages autorisés sur les lots 3 048 318 et 3 048 957 au cadastre officiel du Québec, dans la zone P-444;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des usages additionnels dans la zone P-444 afin de permettre la reconversion de l'ancienne Église du Cœur-Immaculé-de-Marie;

CONSIDÉRANT que lesdits lots forment une seule propriété et que le lot vacant 3 048 957 permet de desservir en stationnement les usages pratiqués sur le lot 3 048 318;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle les requérants n'ont pas de projet de développement précis pour ladite propriété;

CONSIDÉRANT que certains usages souhaités par le requérant ne sont pas conformes au règlement numéro 131 sur le Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les usages projetés doivent être compatibles avec les propriétés voisines et que le site est situé dans le noyau urbain de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2018, portant le numéro 18-12-178;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accepter partiellement la demande d'amendement de zonage présentée par la compagnie 9376-6558 Québec inc. en autorisant les usages suivants dans la zone P-444 :

« Service professionnel et bureau (c1) » :

- 04 bureau de secrétariat;
- 05 bureau de courtier d'assurance;
- 06 bureau de courtier en immeuble;
- 07 bureau d'informaticien;
- 08 bureau de consultant;
- 09 clinique de santé;
- 10 bureau relié aux services professionnels;
- 12 agence de voyage.

« Commerce de services (c2) » :

- 01 salon de coiffure;
- 02 salon de beauté;
- 03 salon de bronzage;
- 05 cordonnerie;
- 06 serrurier;
- 07 modiste;
- 08 tailleur;
- 11 photographe;
- 12 service d'encadrement;
- 13 commerce de location de costumes.

« Commerce de détail de petite surface (c3) ».

« Établissement d'hébergement (c5) » :

- 04 centre de congrès avec ou sans hébergement.

« Établissement de restauration (c6) » :

- 06 traiteur.

« Commerces de divertissement et récréation (c7) »

« Établissement de divertissement nocturne (c7a) » :

- 03 salle de réception ou de banquet;
- 05 salle de danse;
- 08 club social.

« Établissement de divertissement avec lieu de rassemblement (c7b) ».

« Établissement de récréation intérieure (c7c) » :

- 01 gymnase;
- 04 cours de tennis, de squash ou de raquetball;
- 06 salles de quilles;
- 08 centre de santé, de musculation, de conditionnement physique;
- 09 complexe récréatif;
- 10 club de tir intérieur *seulement pour le tir à l'arc;
- 11 terrain de golf miniature intérieur;
- 12 école de danse;
- 13 école du judo, de karaté, de boxe ou autres activités sportives similaires;
- 14 salle de billard;
- 15 salle de jeux sur internet.

De refuser les autres usages et catégories d'usages demandés.

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

18-12-797

P.I.I.A. - PROJET DE RÉNOVATION AU 525, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet de rénovation présenté par la Commission scolaire Pierre-Neveu relativement à la propriété située au 525, rue de la Madone, sur le lot 3 050 012 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-436, qui consiste à rénover une portion de la façade arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT les plans réalisés par Pierre-Luc Beauregard, architecte, émission pour soumissions en date du 18 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à enlever des portes, des galeries et des escaliers de secours, remplacer ces portes par des fenêtres, enlever ou masquer par l'ajout de solins d'acier certaines conduites électriques et de télécommunication ainsi que relocaliser le condenseur sur le toit à un endroit non visible;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2018, portant le numéro 18-12-190;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accepter le projet de rénovation relativement à la propriété située au 525, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

18-12-798

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR PIERRE DIONNE
À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Pierre Dionne, en date du 6 décembre 2018 à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'accepter la démission de monsieur Pierre Dionne à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et de lui faire parvenir une lettre de remerciement pour les services rendus à la communauté à ce titre.

ADOPTÉE.

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 134-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE**

Le maire constate la régularité de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement numéro 134-47, il explique et mentionne les conséquences de son adoption.

Le projet de règlement contenant des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, le maire identifie celles-ci et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, à savoir :

IA-624 : située dans le parc industriel léger, de part et d'autre de la rue Industrielle et cela, entre l'intersection de la rue Lafleur et le ruisseau Villemaire;

IA-629 : située dans le parc industriel léger, délimitée au nord par la piste cyclable Le P'tit Train du Nord, à l'est par le ruisseau Villemaire, à l'ouest par les propriétés adjacentes à la rue Godard et au nord, elle se termine avant la rue Industrielle où passe la ligne de transport d'Hydro-Québec. Elle comprend également une partie de la rue Lachapelle;

CONS-619 : située au sud du boulevard Albiny-Paquette, comprenant les propriétés riveraines du ruisseau Villemaire, excluant toutefois les propriétés commerciales du motel Confort inn et du marché IGA et dont le secteur se termine à la jonction de la rue Godard et la piste cyclable Le P'tit Train du Nord;

VA-103 : située au sud-est du réservoir Baskatong sur une bande d'une profondeur de 300 mètres à partir de la ligne des hautes eaux à l'intersection du chemin du Camping, incluant le chemin de la Pointe-à-l'Ours et le secteur entre le chemin de Val-Limoges et le réservoir à partir du chemin des Mésanges jusqu'aux limites de la ville. Ce secteur inclut les chemins des Vacanciers, des Sarcelles, des Mésanges, des Malards, des Huards et la rue de la Détente;

CP-460 : située à l'entrée sud-est de la ville, de part et d'autre du boulevard Albiny-Paquette entre le concessionnaire Ford au sud et Les Constructions Gilles Paquette au nord et cela, jusqu'au commerce de portes et fenêtres Fenomax et l'intersection de la rue Notre-Dame;

VA-816 : située à l'entrée sud-est de la ville entre la Route 117 et le lac des Écorces comprenant le secteur de la montée Augustin-Desjardins et une partie de la montée des Whissel entre les propriétés sises au 2944 et 3148.

L'objet de ce règlement est principalement de :

- modifier les plans de zonage pour agrandir les zones IA-624 et IA-629 à même la zone CONS-619;
- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone VA-103 afin d'y permettre les projets résidentiels intégrés;
- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone CP-460 afin d'ajouter spécifiquement l'usage « établissement de démantèlement et de récupération de pièces complémentaire à un commerce de vente et de location de machineries lourdes »;
- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone VA-816 afin d'ajouter spécifiquement l'usage « établissement de location de véhicules motorisés »;
- modifier les articles 116 et 117.2 afin d'enlever des normes restreignantes relativement aux services de repas à la ferme et aux cabanes à sucre.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet sont invités à le faire. Personne ne s'est prévalu de ce droit.

Le conseil adoptera donc le second projet de règlement numéro 134-47 identique au premier projet.

Suite sera donnée conformément à la Loi.

18-12-799

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-47 intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 134 afin de modifier les limites des zones IA-624 et IA-629, les grilles des usages et normes dans les zones VA-103, CP-460 et VA-816 ainsi que de modifier les articles 116 et 117.2*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 134-47, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

18-12-800

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 POUR L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LE PONT REID, DEVIS VML-G-16-26

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, en date du 10 décembre 2018, à l'effet de procéder au paiement numéro 02 pour l'acceptation définitive des ouvrages du contrat VML-G-16-26 pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont Reid;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de procéder, conformément à la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, en date du 10 décembre 2018, à l'approbation du certificat de paiement numéro 02, en regard du contrat VML-G-16-26 pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont Reid, au montant de 17 933,38 \$ plus les taxes applicables, pour l'acceptation définitive des travaux exécutés par Nordmec Construction inc., en date du 7 décembre 2018.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Nordmec Construction inc.

Cette dépense est imputable au projet A16-364.

ADOPTÉE.

18-12-801

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 04 POUR L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE, DEVIS VML-G-17-28

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, ingénieure junior de projets, en date du 10 décembre 2018, à l'effet de procéder au paiement numéro 04 pour l'acceptation définitive des ouvrages du contrat VML-G-17-28 pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement de la rue Industrielle;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de procéder, conformément à la recommandation de madame Marie-Pier Diotte, en date du 10 décembre 2018, à l'approbation du certificat de paiement numéro 04, en regard du contrat VML-G-17-28 pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement de la rue Industrielle, au montant de 29 235,47 \$ plus les taxes applicables, pour l'acceptation définitive des travaux exécutés par Galarneau Entrepreneur Général inc., en date du 7 décembre 2018.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Galarneau Entrepreneur Général Inc.

Cette dépense est imputable au projet A17-375.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

18-12-802

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire